$\triangleleft$ 

## LA LETTRE SEMESTRIELLE

N° 17 Avril 2015

## Éditorial

Changement, voici un terme qui s'applique à ce début d'année 2015 et qui nous accompagnera pendant au moins cing ans.

Si le « changement est l'âme des choses » dixit Gustave Le Bon, il est donc impératif de le nommer, de l'évaluer et de nous adapter.

Mais qu'est ce qui change me direz-vous ? Eh bien tout !

La politique agricole commune de l'Union européenne après 3 ans de négociation entre pleinement en application en 2015 et devient le cadre commun de l'agriculture européenne jusqu'en 2020. La nouvelle PAC est désormais organisée autour de 2 piliers mais renforce les liens qui existent entre eux pour une meilleure approche globale des soutiens. Il est donc demandé aux exploitants de comprendre et de s'adapter...

Les nouvelles règles de financement des projets pastoraux par le Conseil Régional et le FEA-DER sont maintenant connues. Les PPT (Plans Pastoraux Territoriaux) doivent appliquer ces transformations et là encore les AFP et la FDAFP doivent en comprendre les règles et réagir au plus vite dans la formulation des projets. Le grand changement est dans la hauteur de la participation publique : 70 % contre 75 % précédemment. La FDAFP vous apporte un éclairage en cela par un article détaillé dans ce numéro.

Et ce mois de mars voit aussi, à part l'arrivée du printemps, la modification de notre **assemblée départementale** : des cantons revus et corrigés, l'élection d'un binôme de conseillers territoriaux. Vous n'êtes pas sans savoir combien le Département nous soutient, nous aide et défend les AFP sur l'ensemble du Département. Nous sommes soucieux de cette évolution : il nous faudra encore nous faire connaitre des nouveaux élus, les convaincre du bienfondé de l'existence et du rôle des AFP.

Plus que jamais la Fédération des AFP de Savoie prendra part à cette transition. Elle sera à vos cotés et ensemble nous serons plus forts. L'esprit collectif doit être la valeur prise en compte dans les décisions. Dans cette même, logique nous poursuivons nos collaborations avec la Haute-Savoie.

Des nouvelles AFP sont en émergence, nous nous en réjouissons et nous mettons tout en œuvre pour que leur création se passe au mieux.

La Fédération des AFP a trois années d'existence. Le 4 juin lors de notre Assemblée Générale un nouveau CA devra être élu, toutes les candidatures sont les bienvenues.

Encore un changement me direz-vous !!!!

#### Monique BASSI-LEGER

Présidente de la FDAFP73 et présidente de l'AFP de Celliers

#### SOMMAIRE

- p. 1: **Edito**
- p. 2: Vie de la FDAFP
- p. 3-4: Nos actions
- p. 5-6: Actualités
- p. 7: Revue de presse
- p. 8: Un regard sur l'AFP des Cols de Bornette et du Golet

Personnes ressources « AFP » en Savoie

#### • Chambre d'Agriculture

Pôle Territoires - 204 79 33 82 87 40 rue du Terraillet - 73190 St Baldoph Suivi administratif & animation des AFP: MAILLAND-ROSSET Sébastien Création: LACOUR Serge

#### Conseil Général

DUPRAZ Jérôme 2 04 79 96 74 59

 D.D.T.: Bâtiment l'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex

Cadre réglementaire et travaux : FARAUT François ☎ 04 79 71 73 33



## Fédération départementale des AFP de Savoie

Maison de l'agriculture et de la Forêt 40, rue du Terraillet—73190 St BALDOPH

Tel: 04 79 60 49 33 Mél: fdafp73@gmail.com

En partenariat avec :





#### Mouvements

Après plus de cinq ans à la cellule pastoralisme de la DDT plus particulièrement sur la thématique des AFP et des travaux en alpage, Patricia BERTHOMIER a décidé de donner une nouvelle direction à sa carrière. Un grand merci à elle.

Elle est remplacée sur les mêmes thématiques par François FA-



RAUT Bienvenue à lui.

Coordonnées : 04 79 71 73 33 francois.faraut@savoie.gouv.fr

#### Formation

La FDAFP73 a organisé le 7 juillet dernier un voyage d'étude en Haute-Savoie sur le territoire de l'AFP de Vallorcine.

Les thèmes abordés lors de cette visite : la reconquête de l'espace:

- par l'installation des deux exploitations (vaches laitières et chèvres laitières)
- avec la mise en œuvre d'un troupeau d'intérêt collectif.

Ce voyage a également été l'occasion d'une première rencontre avec Bruno SON-NIER, président de l'AFP de Manigod et président de l'Union Départementale des Associations Foncières de Haute-Savoie.



### Fédération Départementale des AFP de Savoie vie associative et actions

#### L'ACTUALITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

trois fois en 2014:

#### **○** 6 février 2014

#### Décisions et points abordés

- Signalétique : validation du budget prévisionnel de l'action
- Notaires : poursuivre l'action avec la Chambre interdépartementale des notaires
- Actions de formation : validation d'une journée en Haute-Savoie.
- Charte collectivités : validation du contenu et envoi aux présidents d'AFP et collectivités.

#### 27 mai 2014

Décisions et points abordés

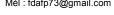
- et le bureau se sont réunis la maquette des panneaux
  - Préparation de l'assemblée générale
  - Projet de budget
  - Bilan des visites annuelles aux AFP

#### **⇒** 21 octobre 2014 Décisions et points abordés

- Bilan AGE et AGO
- Signalétique : point sur les conditions de mobilisation du **FEADER**
- Préparation des rencontres annuelles de la FDAFP
- Validation du thème de la prochaine session de formation

- e conseil d'administration Signalétique : validation de Dématérialisation : proposition d'une intervention de la FDAFP là où des points de blocage apparaissent avec les collectivités. Trame de conventionnement à proposer
  - Notaires : décision d'une rencontre conjointe de la FDAFP73 et l'UAFA74 avec la Chambre Interdépartementale des Notaires.

Les CR sont disponibles pour les adhérents qui en font la demande par mail: Fédération départementale des AFP de Savoie Mél : fdafp73@gmail.com





#### Assemblées générales ordinaires & extraordinaires

Le 17 juin 2014, la FDAFP a réuni à la maison de l'agriculture et de la forêt ses adhérents en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée dans un premier temps, a été l'occasion de modifier à la marge les statuts de la FDAFP. La modification de l'article 9 des statuts a permis de préciser les conditions de remplacement d'un président d'AFP, membre du CA, qui ne serait pas réélu président d'AFP.

L'assemblée générale ordinaire a été l'occasion de revenir sur l'année écoulée et sur les enjeux à venir pour les AFP et la FDAFP. Après la validation du rapport moral

> financier. membres du bureau ont proposé à la vingtaine d'adhérents présents de voter le budget et le d'acprogramme tions pour l'année 2014.

En plus des actions annuelles (formation, lettre

semestrielle, appui technique...) on retiendra un projet de signalétique pour les AFP du département.

Par la mise en place d'une signalétique « adaptée » à chaque AFP, la FDAFP souhaite rendre les AFP du département visibles pour les usagers des espaces pastoraux, pour les propriétaires... sur leur propre territoire et à l'occasion rappeler quelques règles liées au bon fonctionnement de ces espaces.

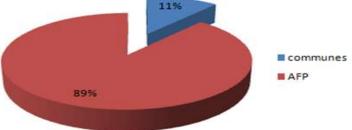
Les adhérents ont également élu Michel BUFFARD, président de l'AFP dе St Julien, (photo ci-contre) en remplacement de Georges QUEZEL (ex-président

de l'AFP des Villards) au sein du conseil d'admi-



nistration. Hervé BOCHET, président de l'AFP des Alpages du Châtel a été élu suppléant. L'année 2015, verra le renouvellement de l'ensemble des membres du conseil d'administration lors de la prochaine assemblée générale. Enfin dans un souci de stabilité. les adhérents ont souhaité maintenir le montant de l'adhésion à 40 € par AFP pour 2014.

Qui sont nos adhérents?



### Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

#### L'AFP de Verel Pragondran

Création: août 2012

Présidente : Nadine PERRIN (salariée)

Surface: 948 ha dont 546 ha appartiennent

à la commune

Nombre de comptes cadastraux : 169 Nombre de parcelles cadastrales: 1101 3 exploitants (dont 2 de la commune) :

- 1 exploitant avec 100 vaches allaitantes ét quelques chevaux
- 1 exploitant avec 50 brebis
- 1 exploitant avec 15 vaches allaitantes.

Une partie des surfaces est fauchée.

Travaux réalisés : 8 299 € de débroussaillage Projets:

- Stockage d'eau et point d'abreuvement pour les animaux
- Signature de contrat de location avec les éleveurs.

#### RENCONTRES ANNUELLES DE LA FDAFP

Les rencontres annuelles de la FDAFP ont eu lieu le 6 novembre 2014 sur le territoire de l'AFP de Verel Pragondran.

réée en 2012, l'AFP de Verel Pragondran a accueilli techniciens, présidents d'AFP et membres de conseils syndicaux. Ces rencontres conviviales permettent en matinée d'approfondir un thème validé par le conseil d'administration de la FDAFP puis l'après-



midi de faire une visite sur le terrain sous la conduite de l'AFP hôte.

Cette année, la thématique de l'apiculture a été mise à l'honneur. La FDAFP a sollicité Audrey STUCKER, Cyrielle LEROY (chargées de mission du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges) pour présenter l'opération API-AGRI et Antoine VOLPI (apiculteur amateur, responsable de la miellerie collective du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges).



L'objectif de cette présentation a été de permettre aux participants d'appréhender les conditions contractuelles. sanitaires...) réunir pour l'installation réussie d'un rucher sur le territoire d'une AFP. La présence d'Antoine VOL-PI et également de membres d'AFP, apiculteurs amateurs a permis d'avoir des échanges et un débat riche.

#### L'Opération API-AGRI

Afin de fournir aux abeilles de bonnes conditions, les agriculteurs du Massif des Bauges et les apiculteurs ont choisi des emplacements privilégiés en bordure de prairies fleuries tout au long de l'année, comme en alpages pendant la saison estivale.

Cette opération de rapprochement entre apiculteurs et agriculteurs permet à chacun de se rencontrer, de se connaître, de comprendre le métier de l'autre. L'apiculteur et l'éleveur s'entendent sur un emplacement qui regroupe certains critères (accessibilité, exposition, disponibilité en fleur tout au long de la durée où les ruches séjournent...)



Ce partenariat offre surtout la possibilité de donner au bétail comme aux abeilles, des plantes et des fleurs Parc intéressantes pour santé ainsi que pour la produ Massif duction de fromages et de La FDAFP a également fait le point sur les actions en cours et notamment le projet de signalétique qui sera bientôt proposé aux AFP du département. Les participants ont à cette occasion validé qu'un maximum de deux panneaux sera financé par l'AFP.

Après un repas pris en commun, les membres du conseil syndical de l'AFP de Verel Pragondran ont pu faire visiter leur territoire et les travaux de débroussaillage réalisés depuis la création.





### Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

## INSTALLER UN RUCHER SUR LE TERRITOIRE DE VOTRE AFP, LES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE

'opération API-AGRI a donné lieu à l'établissement d'un cahier des charges permettant de déterminer les meilleurs endroits pour installer un rucher sur un territoire. Ces éléments techniques ont été enrichis par les réponses apportées par les techniciennes du PNR et Antoine VOLPI. Ce qu'il faut en retenir :

- un rucher doit être déclaré auprès des autorités sanitaires notamment son emplacement et les dates de présence sur cet emplacement. Depuis 2010, les apiculteurs doivent <u>obligatoirement</u> faire la déclaration de leur rucher chaque année, et ce dès la 1<sup>re</sup> ruche. Il apparaît nécessaire pour un apiculteur de fournir ces documents au président de l'AFP.
- Par courtoisie pour les apiculteurs déjà en place, les apiculteurs qui souhaitent s'installer sur un territoire, devront le faire à plus de 500 m des ruchers déjà en pla-

ce (1 ruche rayonne sur 3 km).

- Avant de s'installer, il apparaît important de s'assurer que les pratiques agricoles sont compatibles avec la conduite d'un rucher
- L'abeille noire semble la plus adaptée à l'altitude.

#### Conditions de location

L'usage veut que l'apiculteur rétribue les propriétaires avec une partie du miel récolté lors de la saison. Cependant, l'établissement d'un contrat entre l'AFP et l'apiculteur semble nécessaire pour plusieurs motifs : mettre sur un pied d'égalité tous les utilisateurs agricoles de votre territoire en leur faisant signer un contrat, établir les droits et devoirs de l'apiculteur et de l'AFP et enfin clarifier les responsabilités des uns et des autres en cas de soucis.

#### Règles et distances d'implantation

Les règles et distances d'implantation des ruchers sont définies par arrêté préfectoral : AP 24-11-1992 (http://www.savoie.gouv.fr/Politiquespubliques/Animaux-et-protection-destroupeaux/Apiculture/Implantation-desruchers-en-Savoie)



#### Principaux critères d'emplacement des ruchers en zone de montagne (par ordre croissant d'importance)

L'emplacement doit :

- 1. être accessible afin de transhumer les ruches facilement (de nuit)
- 2. être exposé sur un coteau orienté sud/sud-est
- 3. être installé à l'abri des vents dominants et de l'humidité
- 4. permettre une disponibilité de fleurs (type / volume de fleur) sur toute la période de miellée (prairies, forêts, haies arbustives...)
- 5. pouvoir être clôturé
- 6. se situer à proximité de haies ou de forêts
- 7. être à proximité d'un point d'eau de qualité

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE - CDESI



u cours des 15 dernières années, le Conseil Général, s'est fortement engagé pour le développement et la structuration des sports et loisirs de pleine nature. Ce soutien est une manière forte de réaffirmer le rôle fondamental de ces activités dans la diversification de l'offre touristique. Pour cela, il a mis en place une Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI). Cette instance de concertation est composée d'acteurs publics ou privés, institutionnels ou associatifs impliqués directement ou indirectement par le développement des sports de

Son périmètre d'intervention concerne la randonnée, les activités sur corde, le cyclisme et le VTT, les activités nordiques, les activités aquatiques et nautiques, les activités aériennes et la pêche.

Trois objectifs sont fixés à la CDESI :

- organiser la pratique,

- favoriser la concertation entre les acteurs d'activités de pleine nature et limiter les conflits,
- renforcer la visibilité et l'attractivité des sites de pratiques.
- La CDESI est constituée de quatre collèges :
- collège 1 : représentants des territoires et institutions,
- collège 2 : représentants de l'activité touristique,
- collège 3 : représentants du mouvement sportif,
- collège 4 : Représentants des gestionnaires et usagers.

Depuis début 2014, la FDAFP a été sollicitée pour siéger au sein de cette commission dans le 4<sup>e</sup> collège aux côtés notamment des Fédérations de Pêche, de Chasse mais également des Parcs Naturels Régionaux et nationaux...

Preuve que les AFP commencent à être reconnues.

C'est Monique BASSI LEGER, présidente de la FDAFP qui a été désignée par le CA pour assumer cette tâche. La dernière rencontre de la CDESI a eu lieu le 22 janvier 2015.

## Les points abordés lors de la CDESI du 22 janvier 2015 :

- Rappel des objectifs, de la méthode de travail, des sports éligibles et de la composition des groupes de travail.
- Proposition d'un calendrier de travail.
- Parole donnée aux membres présents. Au nom de la FDAFP73, Gilles VIVET (en remplacement de Monique BASSI-LEGER) est intervenu sur l'obligation des organisateurs d'événements sportifs de pleine nature de demander l'autorisation de passage aux propriétaires et que les AFP se substituaient aux différents propriétaires du périmètre de l'AFP... ce qui simplifiait les démarches.

## Vie administrative - assemblée générale 2015

Ne pas oublier

'Assemblée Générale de la FDAFP73 aura lieu le 4 juin 2015 à 9h30.

Les AFP réunies à cette occasion devront procéder à l'élection de l'ensemble des membres du conseil d'adminis-

tration qui arrive au terme de leurs trois années de mandat (deux à trois réunions par an).

#### Assemblée Générale 4 juin 2015

A vos candidatures

#### Liste de membres actuels du Conseil d'Administration

	que BASSI LEGER (Présidente de la FP et Présidente de l'AFP de Celliers	Michel BUFFARD (Président de l'AFP de St Julien)
	s VIVET (Vice-Président de la FDAFP ésident de l'AFP de Montfort )	Dany AMEVET (Président de l'AFP de Montdenis)
,	JACOB (Trésorier de la FDAFP et dent de l'AFP du Thyl)	Michel DELEPELEIRE (Président de l'AFP de Montsapey)
	ges AJOUX (Président de l'AFP des s d'Ugine)	

## Vie administrative - location des surfaces pastorales

our les AFP qui auraient à établir des contrats de location et également pour trouver les indices de fermage, nous vous rappelons que ces éléments d'information sont disponibles sur le site internet de la Préfecture de la Savoie à l'adresse suivante :



http://www.savoie.gouv.fr/Politiquespubliques/Agriculture-foret-developpement-

rural/Fermage-et-baux/

Vous retrouverez ainsi en version téléchargeable l'Arrêté préfectoral du 26 septembre 2014 fixant les dispositions apconventions pluriannuelles de pâturage en Savoie mais également des modèles pources deux types de contrats

L'arrêté préfectoral fixant la valeur locative des terres et bâtiments agricoles pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015 est également téléchargeable.

L'indice de fermage valable jusqu'au 30 septembre 2015 est de 106,68 soit une augmentation de 2,63% pour une base 100 en 2009. plicables aux baux ruraux et aux Pour les alpages (dont les loyers sont normalement définis à l'aide d'une grille de points), la valeur du point indexé sur l'indice national de fermage est de 1,23 € pour la période du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015.

## Actualités départementales - vie des AFP

#### AFP du Mélèze (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

Le nouveau président de l'AFP du Mélèze à Montvernier s'appelle Gérard CROSAZ; il succède à Didier BARTHOLOME.



#### **AFP DES CASETTES** ET DU SOLLIET (TERRITOIRE DE TARENTAISE)

L'AFP des Casettes et de Solliet (66 ha sur la commune de Villaroger) a élu en remplacement d'Alain EMPRUN (nouveau maire de la commune), Robert PASCAL-MOUSSELARD, président.

#### AFP DE MONTDENIS (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

L'AFP prévoit la réalisation d'une piste d'accès aux alpages de son territoire pour un montant estimé à 100 000 € HT. Ce projet a été validé par le copil du PPT de Maurienne en octobre 2014.

#### AFP DE LA CÔTE D'AIME (TERRITOIRE DE TARENTAISE)

Le Président de l'AFP de la Côte d'Aime, René LUISET a été remplacé par Philippe SYLVESTRE.

#### AFP DE MONTFORT (TERRITOIRE DE TARENTAISE)

L'AFP souhaite agrandir son territoire en intégrant en plus des zones périphériques au village de Montfort, les secteurs en alpage. Cette extension de plus de 7% nécessitera la mise en œuvre d'une enquête publique.

http://afpmontfort73.pagespersoorange.fr/index\_fichiers/Page427.htm

#### AFP DU LAVOIR (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

Paul LAZIER président depuis de nombreuses années a décidé de ne pas poursuivre dans ses fonctions de président.

Sans quitter le bureau de l'AFP, il laisse les rênes de l'AFP à Nathalie PASCAL.

#### **AFP MODANE PERIPHERIE** (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

Le nouveau président de l'AFP s'appelle Gérald EXCOFFON, il remplace dans ses fonctions François GRAVIER.

#### **AFP DE NÂVES** (TERRITOIRE DE TARENTAISE)

Face à un contexte agricole et humain très difficile, le président Patrick GOHEL (par ailleurs Maire délégué de la commune de Naves) n'a pas souhaité poursuivre dans ses fonctions. Aucun candidat n'a souhaité prendre sa place et le siège est vacant.

#### **AFP DE RATUT MOLLARD** (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

Les nouveaux statuts mis en conformité ont été validés par les propriétaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 décembre 2014.

### Actualités départementales - Financement des travaux

**FEADER** 



Au côté de ce que l'on appelle « le premier pilier de la PAC », qui permet de soutenir les marchés et les revenus agricoles dans le cadre de la politique agricole commune, l'Union Européenne a mis en place une politique spécifique pour le développement rural (FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) second pilier. Le but du FEADER est de soutenir le développement des zones rurales qui représentent aujourd-'hui 90 % du territoire de l'UE. Mise en œuvre par ma Région Rhône Alpes, ce programme est cofinancé par l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales.

En savoir plus http://feader.rhonepes.agriculture.gouv.fr/FEADER-

TRAVAUX: Les 5 plans pastoraux territoriaux de Savoie (Bauges, Beaufortain Val d'arly Grand Arc, Belledonne, Maurienne et Tarentaise) arrivent à échéance en 2015 ou sont arrivés à échéance fin 2014.

Certains territoires (Arlysère, SPM) travaillent d'ores et déjà avec la SEA à l'écriture des prochains PPT pour les 5 années à venir.

- lusieurs informations nouveautés apparaissent dans ces PPT de seconde génération appelant des cofinancements européens type FEADER à travers la mesure 7.61 du Plan de Développement Régional Rhône-Alpes (Pour mémoire, 1 € de subvention provenant de la RRA, du CG ou d'une collectivité permet de mobiliser 1 € de subvention FEADER); les plus marquantes sont les suivantes :
- -Une réduction des crédits RRA alloués aux Plans Pastoraux à l'échelle régionale (diminution annoncée de 16 %)
- -Des règles d'attribution de crédits régionaux sur les territoires modifiées
- -Le plafond de 100 000 € HT de travaux subventionnables sur 5 ans par alpage disparait sauf pour les chalets.
- -Le taux maximal d'aide publique passe de 75 % à 70 % pour les investissements.

- et -L'auto-construction et les travaux en régie sont exclus du dispositif
  - -Un taux fixe de subvention de 70 % quelque soit le type d'investissement
  - -Obligation d'avoir 35% de subvention des financeurs « nationaux » au moins (Etat, Région, Département, Collectivités) pour mobiliser l'équivalent en co-financement FEADER.
  - Plus de régie communale possible sauf si la commune (le maître d'ouvrage peut attester d'une compétence technique vérifiable).
  - -Une maîtrise d'œuvre sera obligatoire pour les travaux de piste dès le premier euro dépensé, et à partir de 15 000 € HT de dépense éligible pour les projets de stockage, captage ou amenée d'eau.
  - -Après validation obligatoire par les comités de pilotage des PPT et passage par les quichets uni-

ques (DDT), les projets seront étudiés par un comité de sélection régional. Les projets seront soumis par ce comité à une grille de sélection prenant en compte trois aspects: 1. La dimension collective et territoriale du projet (40 % de la note), 2. l'éco-responsabilité du projet (30% de la note) et 3. l'autonomie et l'écoresponsabilité (30%). Un dossier obtenant une note de 4.5 sera recalé (note maximale possible 10, note minimale possible -2).

Ces nouvelles règles seront en vigueur pour les prochains PPT mais également pour les derniers dossiers validés lors des comités de pilotage de fin d'année 2014 et de début d'année 2015 et qui appelleront du FEA-DER 2015-2019.

Par ailleurs, le taux de subvention pour l'animation des dispositifs proposés aux territoires porteurs des dispositifs PPT passeront de 80 à 60 % et mobiliseront du FEADER.

## Actualités départementales - AFP, protection des troupeaux contre le loup et chiens de protection

Sur vos territoires, les éleveurs d'ovins et caprins peuvent être soumis à des attaques de loups et avoir mis en place des moyens de protection, avec une aide de l'État et de l'Europe.

a protection des troupeaux consiste, selon le mode de conduite du troupeau, soit en un parcage jour et nuit dans des parcs de pâturage électrifiés, soit en un gardiennage la journée et un regroupement (si possible en parc de nuit électrifié). Des chiens de protection peuvent également assurer une protection supplémentai-

La présence de ces chiens de protection est source de questionnement sur le terri-

Afin de permettre une meilleure connaissance du pastoralisme et des chiens de protection, une action de sensibilisation en alpage a lieu chaque été sur quelques communes de Maurienne. Cette action est portée par le CPIE Savoie Vivante et est financée par l'État, le Parc national de la Vanoise et les communes ou communautés de communes impliquées, en étroit partenariat. 6 accompagnateurs en montagne sillonnent les chemins de randonnée et interviennent à proximité de refuges ou en office du tourisme pour apaiser les craintes des randonneurs en expliquant les bons comportements à adopter et à améliorer la cohabitation des usages dans les alpages.

Les AFP intéressées peuvent intégrer la démarche, directement ou à travers leur commune, pour des interventions ponctuelles ou plus régulières, en prenant contact avant le 15 mai 2015.

D'autre part, des outils de communication sont disponibles, comme les panneaux

vert et blanc, les plaquettes d'info, les bandes dessinées et un petit film de 9 min. Tous ces documents sont disponibles gratuitement auprès de la DDT et sur le site internet de la préfecture : http:// www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/ Animaux-et-protection-des-troupeaux/ Chiens-de-protection-des-troupeaux/% 28language%29/fre-FR

Enfin, très ponctuellement, la DDT peut vous apporter toute information que vous jugeriez utile, par exemple en AG, sur ces thématiques.

#### Vos contacts sont :

- à Savoie Vivante : David Chabanol: david.chabanol@savoievivante.fr
- à la Direction départementale des territoires : Cendrine BOR-NERAND cendri-

ne.bornerand@savoie.gouv.fr.

chiens de protection

21



### Revue de Presse des AFP



> ledauphine.com > savoi-

#### ASSOCIATION - LA DISCUSSION A EU LIEU DURANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SAMEDI À MONTVERNIER

#### L'AFP débat autour du renouvellement du tiers de ses membres



Lors de l'émargement de la liste des présents, en début de réunion.

Montyernier

#### L'AFP débat autour du renouvellement du tiers de ses membres

L'assemblée générale de l'Association foncière pastorale (AFP) de Montvernier s'est déroulée samedi dernier à la salle des fêtes de Montvernier.

Sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier, le président, Didier Bartholomé, s'est fait excuser auprès des participants. La réunion a eu lieu à la majorité relative, les 29 participants ne représentant que 111 voix. Un compte rendu moral et financier a été présenté à l'assemblée, suivi d'une explication sur les trois types de propriétaires de parcelles, soit de plein droit, soit en indivision, soit issues de biens non délimités, ce qui ne facilite pas la gestion et le système de vote depuis les nouveaux statuts.

Il a été ensuite procédé au renouvellement d'un tiers des membres du conseil syndical. Deux titulaires et un suppléant sortants étaient rééligibles et deux candidats spontanés se sont manifestés lors de la réunion.

#### Le candidat élu, non éligible

Un titulaire sortant et le suppléant ont été réélus, obtenant chacun 71 et 79 voix. Concernant le dernier titulaire, les voix par ordre décroissant, 88 et 69, se sont portées sur les deux candidats s'étant manifestés lors de la réunion. Dans un premier temps, la personne ayant obtenu le nombre de voix le plus élevé a été retenue.

L'assemblée a ensuite pris connaissance des tarifs de location, des modalités d'indemnisation, et du nouveau projet de règlement intérieur que le conseil syndical souhaitait remettre à jour.

Après débat, ce nouveau règlement a été approuvé par 70 voix sur 111. Un point a été fait sur les derniers travaux de débroussaillage et ensemencement réalisés dans le périmètre de l'AFP.

En soirée, lors de la vérification de la liste d'émargement en vue de la préparation de ce compte rendu par le bureau, il est apparu que le candidat ayant obtenu 88 voix n'était pas éligible, car non membre de l'association, celui-ci participait à l'assemblée en tant que mandataire.

Dès le lendemain matin, ce dernier a été informé, ainsi que le candidat suivant qui, ayant obtenu 69 voix (13 voix de plus que la majorité absolue) était proposé au remplacement. Le conseil syndical ainsi que les personnes concernées se sont réunis jeudi dernier et après débat, le président a proposé aux cinq titulaires sur les six composants le bureau du conseil syndical, de voter pour entériner l'élection du candidat ayant obtenu 69 voix. La décision a été validée par quatre voix sur cinq.

LE CHÂTEL

## Alpages : indemniser les propriétaires ou plus investir ?

Le Châte

#### L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Leconseil d'administration avait entériné la présence de deux nouveaux délégués du conseil municipal. Alain Favier et Philippe Diologent représenteront la commune à l'association foncière pastorale, désormais unique, qui regroupe les parties haute et basse de la commune, comme l'a rappelé le président Hervé Bochet en ouvrant l'assemblée générale, vendredi.

La Communauté de communes a nettoyé et ensemencé la partie basse, entre Les Granges et le chef-lieu. Pour le haut, la nouvelle débroussailleuse achetée par l'AFP est un peu récalcitrante, mais le vendeur promet de trouver une solution. Le débroussaillage par une entreprise coûte 10 000 € l'hectare, l'achat d'une machine reste valable. À l'alpage de l'Alpettaz, la pose d'un panneau solaire l'an dernier a permis de chauffer l'eau pour l'éleveur et de donner un peu d'électricité.

Avec un budget de 22 500 €, l'AFP envisage d'indemniser les propriétaires à partir d'un hectare, soit 3 500 € en deux ans. Certains préféreraient toutefois consacrer cette somme au défrichage et du maintien du paysage.

Enfin le président et Narcisse Favier rappellent le danger de l'ambroisie pour la santé et demandent à chacun de l'arracher et la brûler pour éviter sa prolifération.

#### Par Aimé PERRIN | Publié le 19/06/2014 à 06:00 | Vu 1 fois



Le président Hervé Bochet, devant l'assemblée.

> ledauphine.com > savoie

#### vérel-pragondran Réception des travaux par les propriétaires fonciers



Vérel-Pragondran

#### Réception des travaux par les propriétaires fonciers

Samedi demier, Nadine Perrin, présidente de l'association foncière pastorale (AFP) avait convié les propriétaires fonciers à la réception et la visite des travaux de débroussaillage et de nettoyage effectuées sur leurs terrains à Pragondran, en présence de François Gallet, maire de la précédente mandature et élus de la minorité. Le groupe d'une quarantaine de personnes s'est rendu sur les sites concernés pour constater l'utilité et la qualité du travail réalisé. L'association créée il y a 2 ans fédère des propriétaires fonciers privés afin notamment d'engager les travaux nécessaires à l'amélioration, l'entretien des sols, de préserver les espaces agricoles de la progression des arbres, éviter les feux de forêt.

Publié le 29/04/2014 à 06:00 | Vu 1 fois

# Un regard sur.... L'AFP des Cols du Golet et de Bornette entre Savoie et Haute-Savoie

#### FICHE D'IDENTITÉ

Communes concernées par l'AFP: Bellecombe-en-Bauges (73), Doucy-en-Bauges (73), Doussard (74) et Lathuille (74)

Date de création : automne 2011

Surface de l'AFP: 460 ha

Nombre de propriétaires : environ 74 comptes cadastraux

Nombre de parcelles : 220

Président: Stéphane BLANC (agriculteur) depuis la création

#### TRAVAUX

- L'AFP travaille en collaboration étroite avec la commune de Bellecombe-en-Bauges.
- Au moment de le création de l'AFP, réalisation d'une piste pastorale de 2,9 km pour un montant de 200 000 € HT (portage administratif réalisé par la commune)
- En 2014, réalisation de deux plateformes de traite pour un montant de 5 000 € HT (portage par l'AFP)







#### RESSOURCES

#### Aide au démarrage

Partenariat: commune / portage administratif

Loyers : 40 €/ha/an dont 10 % sont conservés par

**I'AFP** 

Subventions: aides du CG 73/74, PPT

**Travaux :** participation des bénéficiaires des travaux au fonctionnement de l'AFP : 5 % du montant des travaux

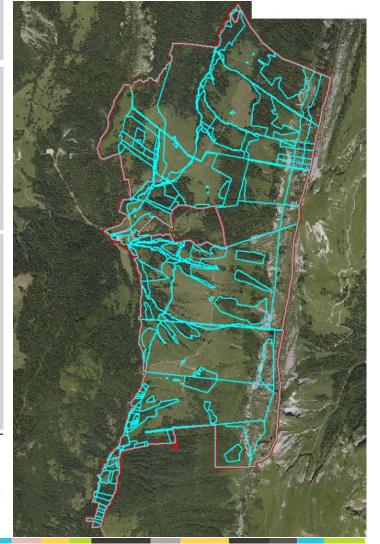
#### FONCTIONNEMENT

L'AFP se réunit en assemblée générale une fois par an . Environ 35 personnes présentes en 2014.

Le bureau se réunit deux à trois fois par an ; il est constitué pour les membres titulaires :

- d'un membre désigné par la commune de Bellecombe-en-Bauges,
- d'un membre désigné par la commune de Doucy-en-Bauges,
- de 7 membres élus.

# Association Foncière Pastorale des Cols du Golet et de Bornette « A l'origine du projet la création d'une piste pastorale »



### MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE L'AFP

L'AFP s'occupe de la location des terrains à des exploitations agricoles pour une surface d'environ 150 ha.

Des conventions pluriannuelles de pâturage sont en cours de signature avec **six exploitants**.

Les surfaces attribuées aux éleveurs varient de 1 à 40 ha constituées uniquement de surface de pâturage.

Trois éleveurs exploitent avec des vaches laitières et les autres éleveurs font pâturer des génisses.

En 2015, l'AFP aura finalisé la mise en place des conventions de location avec les six exploitants.

Les loyers seront en partie reversés aux propriétaires.

#### Contact:

Stéphane BLANC Le Mont F-73340 BELLECOMBE EN BAUGES callet@orange.fr Mob: +33(0)4 79 63 32 53

